

Projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur Seine :
**L'ENQUETE PUBLIQUE SE TIENDRA DU 18 JANVIER AU 18
FEVRIER 2021.**

Une nouvelle étape s'ouvre pour le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur Seine avec l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique qui se déroulera du 18 janvier au 18 février 2021. Cette étape, qui vise à permettre la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet, devra être suivie du dépôt de demandes d'autorisation au titre de l'environnement dont certaines pourront nécessiter la tenue de nouvelles enquêtes publiques. Cette étape marque toutefois l'aboutissement d'une concertation engagée avec le territoire dès 2011 avec un débat public, suivi d'une concertation, menés sous l'égide d'une garante nommée par la Commission nationale du débat public.

L'enquête publique préalable à la déclaration publique se déroulera sous l'égide d'une commission d'enquête chargée de **veiller à la bonne information du public et de recueillir ses observations**, notamment à l'occasion de permanences dans les communes et dans les registres dédiés.

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport et rendra un avis qui seront rendus publics. Le Conseil d'État sera ensuite saisi par le Gouvernement pour donner un avis sur la déclaration d'utilité publique du projet qui sera prise par décret.

LES MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le **Dossier d'enquête publique** est consultable sur le site de la Préfecture de la Seine-et-Marne: www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pour s'exprimer, plusieurs moyens sont mis à disposition du public :

- **Le Registre numérique** : <http://miseagrandgabarit.enquetepublique.net>
- **Par courriel** : miseagrandgabarit@enquetepublique.net
- **Par voie postale au siège de l'enquête publique (mairie de Bray-sur-Seine - Place du Général de Gaulle - 77480)**
- **Directement auprès de la commission d'enquête lors des permanences en mairie** : consulter la liste et les horaires des permanences sur le site du projet dans [la rubrique Enquête publique](#) sur le site : <https://projetbraynogent.vnf.fr>

LE PROJET EN BREF

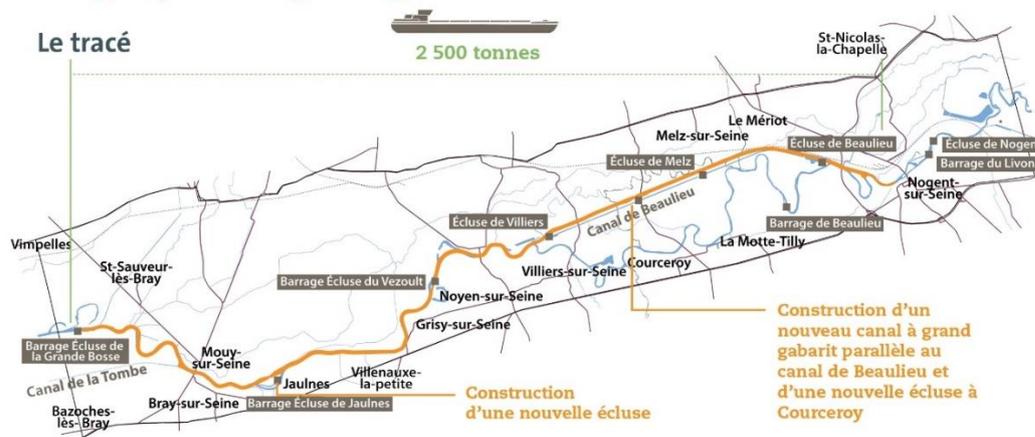
Le projet consiste à étendre le réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en aménageant un tronçon de 28,5 kilomètres à partir de l'écluse de la Grande Bosse, située à l'aval immédiat de Bray-sur-Seine, jusqu'à Nogent-sur-Seine pour permettre l'accès aux bateaux de 2 500 tonnes (contre 650 tonnes aujourd'hui) et permettre ainsi le développement sur le secteur de l'usage de la voie d'eau et réduire les trafics poids lourds et les nuisances associées. Aujourd'hui, sur la Seine amont, ce sont environ 7 millions de tonnes de marchandises (céréales, matériaux de construction) qui sont annuellement transportées soit l'équivalent de 350 000 à 400 000 poids lourds. Le projet devrait permettre de doubler ces trafics quelques années après sa mise en service.

Le projet poursuit ainsi trois grands objectifs :

- **Accroître les échanges de marchandises par voie fluviale** avec le bassin parisien, les ports du Havre, de Rouen et le nord de l'Europe avec la réalisation du canal Seine-Nord-Europe ;
- **Contribuer au développement économique local** en améliorant la compétitivité des entreprises existantes et en suscitant l'implantation de nouvelles activités industrielles ;
- **Permettre la réduction des nuisances** (bruit, pollution, encombrement routier...) ainsi que des émissions de gaz à effet de serre grâce au report modal vers un mode de transport de marchandises alternatif à la route, avec 600 camions/jour en moins en 2060 sur le territoire de la Bassée.

Le projet a été approuvé par décision ministérielle du 30 juillet 2020. Le coût du projet s'élève à 343 millions d'euros TTC (valeur 2018) et bénéficie du soutien financier de l'Etat, de l'Union européenne, des Régions Ile-de-France et Grand-Est, et des Départements de la Seine et Marne et de l'Aube.

Le projet Bray-Nogent



En savoir plus sur le projet et l'enquête publique : <https://projetbraynogent.vnf.fr>

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr



Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, **Voies navigables de France** entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

CONTACTS PRESSE VNF:

Voies navigables de France - Direction du Bassin de la Seine

Corinne Spiner : 06 23 02 09 35 / corinne.spiner@vnf.fr

Marguerite Richebé : 07 60 04 05 20 / marguerite.richebe@vnf.fr